

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 11 mai 2023



EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE

Yves TERLAT, Maire

N° 145/2023
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 131-1, L 131-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société SATELEC chargée de réaliser des travaux de renouvellement du réseau HTA au niveau de la RD 164 à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 19 juin au 19 août 2023 au niveau de la RD 164 pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner et de dépasser dans la zone des travaux,
- Limitation de la vitesse à 30 km/heure dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,
- Empiètement sur chaussée,

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SATELEC chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur Le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - Madame La Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur Le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
 - Monsieur Le Directeur du Service Technique de la Ville,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire

Yves TERLAT
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
Arlette SOLTYS